

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
 L'INTERCO

Communauté de Communes  
 Thiers Dore et Montagne  
 47 avenue du Général de Gaulle  
 63300 THIERS  
 04 73 53 24 71  
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix  
 délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON  
 Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
 Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF  
 Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
 Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD  
 Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
 Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
 Benoit GENEIX à Farida LAÏD  
 Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
 Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
 Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE THIERS**

**2018-2023**

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

**Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente**

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-14 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG de Thiers n° 063-02-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'Anah, Action Logement, la Ville de Thiers et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG de Thiers, la Communauté de Communes a reçu 3 dossiers de demande de contribution de propriétaires pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Gaëlle VERACHTEN	PO	Route de Pantheze	7 340,00 €	précarité énergétique	500,00 €
François BERMUDEZ	PO	12 bis Place des Belins	5 446,00 €	précarité énergétique	500,00 €
Serge MASDORIER	PO	37 rue Jean Zay	13 012,00 €	précarité énergétique	500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>25 798,00 €</b>	<b>/</b>	<b>1 500,00 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant de **1 500.00 €**,
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 43

Représentés : 12

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

